

DATE :	22 juin 2022	N° 2022-12
CATÉGORIE :	ASSURANCE	
À :	Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux et comptes nationaux	
OBJET :	Augmentation de la protection maximale de Protection vie garantie^{MC} à 50 000 \$ pour les personnes âgées de 51 à 75 ans	

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'à compter du 22 juin 2022, le montant maximal de la protection d'assurance vie de Protection vie garantie^{MC} passera de 25 000 \$ à 50 000 \$ pour les personnes âgées de 51 à 75 ans. Cette augmentation est offerte dans le cadre des propositions papier et Rapide & Complet^{MD} pour ce produit.

Protection vie garantie^{MC} est un produit d'assurance vie permanente sans participation qui offre les caractéristiques suivantes :

- Protection viagère, entièrement libérée du paiement des primes à l'âge de 95 ans
- Primes nivelées garanties
- Valeurs de rachat garanties à compter du 5^e anniversaire de police
- Valeurs libérées réduites à compter du 8^e anniversaire de police

L'illustration des montants de protection excédant 25 000 \$ pour les personnes âgées de 51 à 75 ans est uniquement possible sur l'illustrateur d'assurance eVision^{MC} de l'Empire Vie.

Détails du régime

Âges à l'établissement :	40 à 75 ans
Montants de protection :	5 000 \$ à 50 000 \$
Montant maximal de protection viagère (par personne assurée)	50 000 \$

Veillez noter qu'il n'est pas possible d'illustrer ce changement avec Envision, notre logiciel d'illustrations pour ordinateur.

Compétence :

Angela Chapman, gestionnaire de produits, Assurance et Marketing